

Laboratoires d'excellence

Synthèse des rapports des 15 sous-jurys du point d'étape de juin 2015

Préambule

Les sous-jurys dans leur totalité considèrent que l'action Labex du premier Programme d'Investissements d'Avenir est une vraie réussite d'une part, en mettant le focus sur l'excellence dans la recherche française, d'autre part, en offrant à la communauté scientifique un outil de flexibilité et de liberté d'organisation accrue dans la durée.

Néanmoins et de manière générale, les sous-jurys pensent que ce point d'étape est prématuré pour évaluer parfaitement les Labex et l'impact de l'action. Par ailleurs, l'hétérogénéité des résultats et la différence du temps de mise en place des différents Labex (certains nécessitant une longue phase d'organisation alors que d'autres ont été presque immédiatement opérationnels) limitent aussi la portée des enseignements qui peuvent être tirés. De plus, les sous-jurys estiment qu'il est difficile de déterminer si les résultats obtenus relèvent de l'effet Labex ou s'ils auraient pu être obtenus sans le label et son financement.

1. Quels sont, sur les différents champs d'activités des Labex (recherche, formation, valorisation, international), les principales réussites distinctives développées par les « Laboratoires d'excellence » ? On précisera en particulier deux points : y-a-t-il, dans ce qui a été observé, des résultats scientifiques « hors du commun » ? La visibilité globale et l'insertion dans des réseaux internationaux des laboratoires du champ disciplinaire a-t-elle cru significativement ?

Principales réussites

Malgré une évidente diversité des Labex auditionnés (discipline, taille, forme ...), quelques principales réussites émergent des rapports de manière assez nette :

- *le renforcement de l'interdisciplinarité et le développement des recherches aux interfaces disciplinaires ;*
- *le développement des collaborations au travers de réseaux (essentiellement nationaux) ;*
- *l'effet restructurant de l'action sur le paysage de la recherche française ;*
- *l'amélioration de l'attractivité (notamment vis-à-vis des post-docs) et de la visibilité internationale.*

Une meilleure pertinence des sujets de recherche choisis, l'émergence en France de thématiques d'actualité au niveau mondial et le renforcement/concentration de l'excellence apparaissent aussi comme des résultats notables pour la grande majorité des Labex.

Qualité des publications

Malgré les difficultés exposées en préambule, une large majorité des sous-jurys pressentent une nette amélioration de l'impact des publications.

Il est tout de même à noter qu'un nombre non négligeable de sous-jurys (notamment dans les domaines biomédicaux) s'interrogent sur la pertinence des choix de revues dans lesquelles sont publiés les résultats. Ainsi, ils estiment qu'un nombre trop important d'équipes choisit des revues trop spécialisées et donc à moindre impact ; choix qui risque, selon eux, de conduire à un renforcement de « l'esprit de clocher ».

Caractère unique de l'action Labex

Les sous-jurys dans leur ensemble louent la longue durée des financements et sont même parfois envieux d'un dispositif qui n'existe pas dans leurs pays. Aussi, ils jugent dommage que l'État ne fasse pas plus de promotion internationale de l'action Labex (et plus généralement des actions du PIA). Pour eux, nombre de chercheurs étrangers ne sont pas au courant de ce qui se passe en France alors que cela pourrait attirer leur attention et même changer l'image de la recherche française.

Le problème de l'hétérogénéité, voire l'inexistence, des remerciements à l'ANR/État pour l'action Labex dans les publications a été soulevé.

Gain en souplesse limité des structures

Nombre de sous-jurys pointent le fait que les financements Labex offre de la souplesse aux laboratoires pour attirer de jeunes chercheurs de talents et accueillir des chercheurs confirmés pour des périodes limitées dans le temps. Néanmoins, ils ne permettent pas de pallier au « manque de souplesse » du cadre légal sur le long terme. Ainsi, les contrats de courte durée mis en place ne permettent pas d'envisager l'installation définitive des chercheurs recrutés au sein des équipes de recherche des Labex.

Autre limite, les questions de la relation avec les tutelles, de leur nombre et, parfois, de leurs intérêts contradictoires apparaissent dans plusieurs rapports. Ainsi, pour les sous-jurys, les Labex devraient jouir de toute leur liberté vis-à-vis des différentes tutelles et ainsi limiter le nombre de réunions comme la fréquence et le nombre de rapports à produire.

- 2. Pouvez-vous identifier, sur les différents champs d'activités des Laboratoires d'excellence (recherche, formation, valorisation, international) des faiblesses générales sur lesquelles l'État pourrait être alerté ?**

Fin de la période de financement

La principale crainte exprimée par les sous-jurys concerne la fin du financement des Labex. En effet, leur pérennité au-delà de la fin de l'action leur est apparue quelque peu floue et le manque d'un plan de pérennisation des projets criant. Ainsi, pour eux, l'État devrait dès à présent préparer l'après Labex PIA1. Si l'option d'un nouvel appel à projets est retenue, il devrait aussi prévoir d'inclure dans les dossiers de candidature un plan de pérennisation du projet au-delà de la période de financement.

Enfin, les projets à privilégier pour ce type de financements de long terme devraient répondre absolument à tout ou partie des critères suivants :

- Prise réelle de risque permettant d'espérer des résultats de très grande qualité et uniques ;
- Approches particulièrement innovantes ;
- Recherche d'un fort impact et d'une visibilité remarquable au niveau international.

Valorisation

Les résultats en termes de valorisation apparaissent pour l'heure comme un des principaux points faibles des Labex. Ils sont très hétérogènes et n'apparaissent pas de manière très claire. Une évaluation de l'exploitation et de la commercialisation des brevets déposés serait intéressante car leur nombre n'est pas un indicateur suffisant.

Formation

La dimension formation n'est pas particulièrement présente dans les rapports hormis quelques exceptions pour le niveau doctorat. Lors des auditions, certains Labex ont ainsi fait remonter leurs difficultés pour développer de nouvelles activités d'enseignement (par exemple de nouveaux cours ou de nouvelles options dans des programmes de Masters) du fait de la rigidité des programmes d'enseignement en place et de la compartimentation recherche-enseignement.

Importance attachée à la gouvernance

Pour nombre de sous-jurys, les responsables des Labex ont passé trop de temps à décrire la gouvernance à la fois à l'oral et à l'écrit. Cela leur a parfois donné le sentiment d'une « sur-gouvernance » et d'une « suradministration » qui pourraient être contraire à l'intérêt des Labex. Les sous-jurys soulignent ainsi que, même si la gouvernance est importante, elle est avant tout un support au travail de réflexion stratégique et de définition des sujets de recherche et non une fin en soi. Par conséquent, du temps précieux a été perdu pour présenter à l'oral des structures de gouvernance parfois complexes qui étaient déjà présentées dans les rapports écrits, et ce, sans faire systématiquement le lien avec une meilleure pertinence des thématiques de recherche choisies, une qualité accrue des recherches menées ou encore un plus haut niveau de recrutement.

Par ailleurs, les sous-jurys ont le sentiment que certains Labex ont contribué à complexifier le système en superposant une « nouvelle couche » sans simplifier les structures existantes.

Relations entre Labex

Le manque de mise en relation des Labex entre eux dans le but d'échanger et de partager des bonnes pratiques est pointé dans plusieurs rapports de sous-jurys. Ils proposent ainsi la tenue de « symposium » (thématiques ou généraux).

Production et publication des données scientifiques

Dans certaines disciplines (notamment biomédical et économie) un renforcement des échanges entre Labex devrait permettre le partage de données et, si nécessaire, une harmonisation de leur méthode de production. Le but de tels échanges serait de garantir la compatibilité et la complémentarité des données produites, et ce, dans le but de mutualiser les forces et ainsi tirer meilleur profit de ces données.

Par ailleurs, certains sous-jurys souhaitent inciter les chercheurs à publier leurs données en accès ouvert.

3. La politique des « laboratoires d'excellence » a-t-elle exercé, sur le champ disciplinaire concerné un effet de structuration des forces scientifiques (gouvernance, synergie, programmation scientifique commune, visibilité,...) ?

Selon les sous-jurys, l'action Labex a eu un effet restructurant évident sur le paysage de la recherche française. Ils soulignent la forte dimension interdisciplinaire des Labex et le fort développement du travail en réseau. Ils notent aussi que ces développements ont eu un impact largement positif sur l'émergence en France de thématiques d'actualité au niveau mondial et sur le choix des sujets de recherche.

4. Comment le sous-jury apprécie-t-il l'impact global sur le champ disciplinaire d'une politique de soutien à l'excellence caractérisée par une forte sélectivité, un label distinctif et un soutien dans la durée par des financements substantiels ?

Les sous-jurys notent que la mise en place de tels financements accompagnée du souci de leur adjoindre une gouvernance cohérente et efficace a permis aux équipes de recherche de prendre le temps de définir des stratégies de recherche pertinentes. La longue durée des financements, quant à elle, leur a permis d'entamer des travaux à hauts risques mais aussi à fort rendement potentiel ; le retour attendu se situant aussi bien dans le domaine de la qualité des résultats que dans l'amélioration de la visibilité internationale.

Néanmoins, pour certains sous-jurys (notamment en sciences dites dures), le niveau de financement apparaît trop faible pour avoir un impact important dans la compétition internationale.

L'« effet » Labex est aussi décelable dans l'obtention accrue d'autres financements par leurs équipes. Par ailleurs, l'attractivité internationale notamment vis-à-vis des post-docs est un vrai plus des Labex.

La sélectivité apparaît aux yeux des sous-jurys comme une condition nécessaire à la réussite d'une telle action. Néanmoins, certains sous-jurys indiquent qu'un équilibre est à trouver afin que l'État continue à soutenir les Laboratoires non labélisés et d'éviter ainsi une trop forte polarisation qui risquerait de normer et figer le paysage de la recherche.

5. L'action Labex et ses projets financés permettent-ils de couvrir de manière satisfaisante le champ disciplinaire concerné ? si non, argumentez les éventuels manques.

De manière majoritaire, les sous-jurys estiment que l'action Labex a permis de couvrir de manière tout à fait satisfaisante l'ensemble des disciplines. Ainsi, certains rapports notent que la forte composante interdisciplinaire des Labex et la forte incitation au travail en réseau permettent de contrebalancer efficacement un caractère hautement sélectif de l'action qui aurait pu faire craindre une couverture trop partielle de l'ensemble des champs disciplinaires.

Malgré ce jugement globalement positif, quelques sous-jurys ont tout de même été surpris par l'absence ou au contraire la surreprésentation de certaines sous-disciplines. Par exemple, la carence des Labex humanités sur les « gender studies », la faible représentation des sciences animales ou encore l'absence de recherches sur les gaz de schistes sont pointées du doigt.